

## PROCÉDURE DE DEMANDE DE CERTIFICATION — INDUSTRIE CANADA

### OBJECTIF

Préciser les modalités mises en place pour les demandes de certification auprès d'Industrie Canada.

### DOMAINES D'APPLICATION

- Les enseignantes visées et les enseignants visés par les cours menant à des certifications émises par Industrie Canada
- L'ensemble des élèves inscrits à un programme de l'Institut maritime du Québec (IMQ) menant à une certification d'Industrie Canada

### FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord

### RESPONSABILITÉ

La direction adjointe du Service de l'enseignement régulier

---

### PROCÉDURE

L'examinatrice certifiée ou l'examineur certifié par Industrie Canada (enseignante ou enseignant de l'IMQ) est responsable d'approuver les demandes écrites pour l'obtention des certificats émis par Industrie Canada pour les certificats suivants :

- Certificat restreint d'opérateur radio - commercial maritime (CRO-CM) — Communication 1
- Certificat général d'opérateur radio (CGO) — Communication 2

Une fois remplies par l'élève et approuvées par l'examinatrice ou l'examineur, les demandes concernant le certificat d'opérateur radio (formulaire IC 2382) doivent être acheminées par l'examinatrice accréditée ou l'examineur accrédité, selon les exigences d'Industrie Canada.

Bien qu'elles puissent être acheminées par voie postale, il est recommandé d'acheminer les demandes de CRO-CM par voie électronique, via le site Internet. Les demandes de CGO doivent, quant à elles, être soumises par envoi postal, car elles sont accompagnées de photos des candidats.

Pour chacune des demandes soumises, l'examinatrice accréditée ou l'examineur accrédité devra :

- Faire une copie des demandes remplies et les acheminer au secrétariat du SER;
- Acheminer par voie électronique ou postale les demandes des élèves dûment remplies, accompagnées de la *Lettre de soumission des demandes* (SGQ-IMQ-SER-08-A1).

Le secrétariat du SER devra :

- Remplir le registre de suivi *Registre des demandes de certificats d'opérateur radio soumises* (SGQ-IMQ-SER-08-A2);
- Conserver au secrétariat du SER, pour une période de 6 ans, les copies des demandes soumises.

### Admissibilité

La candidate ou le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans pour suivre ces formations. Il n'y a pas d'exigences relatives à la nationalité pour la délivrance du CGO. Le CGO a une validité de cinq ans. Deux photos signées, aux dimensions de 2,54 cm sur 3,18 cm ou 1 po sur 1 ¼ po, sont requises pour la délivrance du certificat. (Référence : *Information relative au certificat général d'opérateur radio (CGO) - CIR-26*)

### RÉFÉRENCES

[Certificats professionnels d'opérateur radio - CIR-16 Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#)

[Programme menant à l'obtention du certificat restreint d'opérateur radio - commercial maritime \(CRO-CM\) – CIR-25 - Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#)

[Information relative au certificat général d'opérateur radio \(CGO\) - CIR-26 Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#)

*Lettre de soumission des demandes (SGQ-IMQ-SER-08-A1)*

*Registre des demandes de certificats d'opérateur radio soumissionnées (SGQ-IMQ-SER-08-A2)*